



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-225-2

Version PDF

Références : 2016-225 et 2016-225-1

Ottawa, le 24 août 2016

Avis d'audience

22 au 24 novembre 2016

Laval (Québec)

28 novembre au 2 décembre 2016

Gatineau (Québec)

Nouvelle date limite pour le dépôt des répliques en réponse à certaines interventions : 29 août 2016

1. À la suite de l'avis de consultation de radiodiffusion 2016-225-1, le Conseil a reçu une requête procédurale conjointe de Bell Media Inc., Corus Entertainment Inc., Québecor Média inc. et Groupe V Média inc. en date du 19 août 2016, demandant une prolongation du délai pour soumettre les répliques aux interventions. Après avoir examiné cette requête, le Conseil annonce qu'il reporte au **29 août 2016** la date limite pour le dépôt des répliques des demandeurs **uniquement en réponse aux interventions suivantes** : Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists; Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes; et Town of Snow Lake et Yap Film.
2. Le Conseil rappelle aux demandeurs qu'il acceptera les répliques en réponse **aux autres interventions** au plus tard le **25 août 2016**, la date butoir initialement énoncée dans l'avis de consultation de radiodiffusion 2016-225-1.

Secrétaire générale